



Rencontre avec les élus régionaux en charge des forêts

Sénat – salle de Vaugirard

16 mars 2016

Intervention de Dominique JARLIER, président de la Fédération nationale des Communes forestières

Mesdames et messieurs les élus,
Chers Amis,

Merci au Sénat et à son Président d'avoir bien voulu mettre à notre disposition cette salle. Merci au groupe forêt du Sénat et à sa présidente, Anne-Catherine LOISIER de nous accueillir.

Je veux saluer tout particulièrement les élus des régions présents. Beaucoup d'entre eux sont de nouveaux élus et je les félicite.

La forêt et le bois offrent de nombreuses perspectives de développement économique et permettent de répondre à diverses préoccupations sociales et environnementales.

J'y reviendrai dans un instant après vous avoir présenté brièvement notre fédération des communes forestières.

Il s'agit d'une association née en 1933 qui regroupe, à l'origine, des communes propriétaires d'un patrimoine forestier qu'elles souhaitent valoriser de la meilleure manière.

C'est dans la partie nord-est de la France que notre fédération s'implante, là où un grand nombre de communes possèdent des forêts.

Progressivement, les maires des communes forestières se sont rendus compte qu'ils n'étaient pas seulement les représentants de la commune propriétaire dont il convenait de défendre les intérêts financiers immédiats mais qu'ils étaient aussi des acteurs du développement économique, des aménageurs et des prescripteurs. Très logiquement, la fédération des communes forestières s'est étendue à de nouveaux territoires et a élargi son rayon d'action.

6000 collectivités nous font confiance : des communes principalement mais aussi des syndicats de gestion forestière, des intercommunalités, des départements et des régions. Des associations départementales et des unions régionales nous aident à structurer nos actions et, ensemble, constituent ce que nous appelons « le réseau des communes forestières » fort de près d'une centaine de techniciens qui sont au service des élus, donc aussi de vous bien sûr, pour élaborer et mettre en œuvre des politiques forestières territoriales et développer des actions innovantes dans de nombreux domaines à l'instar de ce qui a été entrepris dans le bois énergie ou le bois construction.

Alain LESTURGEZ, Directeur général de la Fédération des communes forestières et Françoise ALRIC, Directrice adjointe présenteront les principales actions mises en œuvre.

Permettez-moi de passer rapidement en revue certaines de nos activités :

- Au premier rang demeure la préservation et la mise en valeur du patrimoine forestier des communes dans une perspective de gestion durable et multifonctionnelle. A cette fin, l'ensemble des forêts publiques bénéficie d'un régime juridique particulier appelé le « Régime forestier ».

L'Office national des forêts le met en œuvre et est le gestionnaire unique des forêts publiques françaises, notamment domaniales et communales.

Le code forestier précise que « Les forêts publiques satisfont de manière spécifique à des besoins d'intérêt général, soit par l'accomplissement d'obligations particulières dans le cadre du régime forestier, soit par une promotion des activités telles que l'accueil du public, la conservation des milieux, la prise en compte de la biodiversité et la recherche scientifique ».

Ainsi nos forêts constituent-elles un bien public qu'il convient de préserver et de valoriser.

Au fil des ans, nous avons construit avec l'ONF un partenariat solide qui se manifeste au travers de structures de concertation nationales et régionales et d'une charte qui définit les domaines de compétence et d'intervention des élus et de l'administration forestière. Cette charte est en cours de renouvellement après la signature du nouveau contrat d'objectifs et de performance qui nous lie à l'Etat et à l'ONF et que j'ai signé au nom de notre fédération la semaine dernière.

Jean-Yves CAULLET, Président du conseil d'administration de l'Office national des forêts vous apportera des informations plus amples.

- Le développement économique constitue une préoccupation constante des élus et dans les zones rurales, les forêts et le bois constituent une source d'activité importante.

La forêt doit être exploitée. C'est une source de revenus et d'emplois.

La mobilisation des bois fait partie intégrante de la gestion multifonctionnelle des forêts. Elle alimente les scieries et les industries de deuxième et troisième transformation. La forêt publique française qui représente 25% de l'ensemble de la forêt de notre pays – un pourcentage sensiblement inférieur à celui de la moyenne européenne – approvisionne les scieries et les industries du bois à hauteur de 40 %.

En France, nous récoltons à peine 60 % de la croissance biologique de la forêt. Certes, tout n'est pas exploitable mais il n'en demeure pas moins que les marges de progrès sont importantes. C'est la raison pour laquelle notre fédération s'est engagée dans le cadre du nouveau contrat à promouvoir des efforts en faveur d'une augmentation de la mobilisation des bois.

Des politiques territoriales peuvent soutenir les efforts des collectivités pour mieux valoriser les espaces forestiers : politiques de massifs, chartes forestières de territoire, plans d'approvisionnement territoriaux pour le bois énergie ou le bois construction, développement de circuits courts d'approvisionnement constituent autant d'outils au service des élus.

La forêt absorbe 20 % des émissions de gaz à effet de serre de la France. Elle contribue à la régulation et à la qualité des eaux, à la stabilisation des sols, à la qualité des paysages, au maintien des espaces naturels et à la préservation de la biodiversité. Les structures d'accueil du public en forêt, la chasse constituent aussi des sources de revenus pour des territoires ruraux qui connaissent trop souvent de graves difficultés économiques.

La multifonctionnalité forestière est un ensemble dont les potentialités sont parfois insuffisamment prises en compte.

- Une politique forestière nationale volontariste a permis de donner une impulsion nouvelle à l'économie forestière. La loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt d'octobre 2014 a initié un ensemble de mesures en faveur de la forêt et de la filière forêt bois.

Véronique BORZEIX, sous-directrice de la forêt et du bois au ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt nous présentera le Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB) discuté et validé le 8 mars au Conseil supérieur de la forêt et du bois. Vous adapterez ce programme dans vos régions au travers de Programmes Régionaux de la Forêt et du Bois (PRFB).

Sylvie ALEXANDRE, déléguée interministérielle pour la forêt et le bois exposera les enjeux et les perspectives de développement de la filière forêt-bois notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Stratégique de Filière.

- La forêt est un bien commun à l'ensemble de nos concitoyens mais l'avenir des forêts concerne aussi l'ensemble de l'humanité.

Pour cette raison, à notre échelle et très modestement, nous avons voulu traduire en actes notre volonté de contribuer à la préservation des forêts du monde. A un moment de notre histoire où le repli sur soi devient très « tendance » cela constitue aussi une affirmation de nos convictions.

Ainsi depuis plusieurs années nous intervenons en association avec les élus du Cameroun, du Bénin ou du Burkina-Faso afin de promouvoir une gestion des forêts par les collectivités locales en appui au processus de décentralisation engagé par ces pays.

Des résultats concrets ont été obtenus avec l'aide de la Délégation à l'Action Extérieure des Collectivités Locales du ministère des Affaires Etrangères, de l'Agence Française de Développement et du Fonds Français pour l'Environnement Mondial.

Chaque région met en œuvre un programme plus ou moins ambitieux de coopération décentralisée. Nous souhaitons attirer votre attention sur l'intérêt qu'il y a à intégrer des actions en direction des forêts et des populations qui en bénéficient. La Fédération des communes forestières peut en la matière jouer un rôle d'ensemblier et faire bénéficier les collectivités régionales intéressées des quelques expériences conduites avec succès.

Nous entretenons également de longue date une coopération riche et nourrie avec le Québec.

C'est ce dont viendra nous parler Marie-Laure MARTIAL, chargée de mission à la DAECT.

Il reviendra enfin à Elodie LEMATTE, conseillère en charge du budget, mais aussi de la forêt auprès de Stéphane LE FOLL, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt de conclure les travaux de cette matinée en traçant les perspectives de la politique forestière et de filière engagée par ce Gouvernement.

Mais avant cela, nous souhaitons échanger avec vous sur les actions conduites ou envisagées par vos régions. Notre objectif est de vous aider à réussir et de vous aider à porter au niveau qu'il convient les initiatives économiques, sociales, environnementales s'appuyant sur la richesse et la diversité de nos forêts.

Je veux remercier tout particulièrement les sénateurs ici présents qui ont répondu à notre invitation et qui manifestent une fois de plus l'intérêt qu'ils portent à ces questions. Je n'en citerai aucun mais ferais toutefois une exception pour notre ami Philippe LEROY dont l'intérêt pour les questions forestières ne s'est jamais démenti.

Je souhaite que les échanges soient fructueux et animés. Chacun est invité à prendre la parole lorsqu'il le souhaite. Aucune question n'est taboue. La parole est libre.

Merci à tous.